Logo de la collectivité signataire

Charte « Zéro plastique ultime en Occitanie » :
un engagement conjoint entre la Région et les collectivités pour réduire les pollutions plastiques

La Région Occitanie a adopté en décembre 2020 son Plan Zéro Plastique Ultime enfouis à l'horizon 2030 avec la volonté de diminuer de façon drastique les quantités de déchets plastiques produites, de favoriser l'émergence de solutions industrielles de valorisation sur l'ensemble de la région et de relever le défi d'un modèle plus circulaire du plastique.

Le Plan Zéro Plastique Ultime s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques et comprend 80 actions mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur du plastique (producteurs, industriels, collectivités, citoyens…) :



Pour renforcer la dynamique, la Région Occitanie propose aux collectivités volontaires de s'engager à ses côtés pour décliner localement le Plan Zéro Plastique Ultime au travers une charte « Zéro plastique Ultime en Occitanie ».

L'objectif est de se mobiliser collectivement pour opérer une vraie transition en Occitanie et réduire les pollutions plastiques à l'échelle locale, en cohérence avec les priorités régionales.

Cette charte vise à :

- Structurer une collaboration concrète et durable entre la collectivité et la Région autour d'enjeux partagés ;
- Formaliser des engagements mutuels autour d'actions concrètes, adaptées aux réalités du territoire,
- Accélérer la transition vers une gestion plus circulaire du plastique, au plus près des territoires.

Cette charte s'inscrit par ailleurs pleinement dans la charte nationale « plage sans déchet plastique : une charte pour les communes éco-exemplaires » portée par le Ministère en charge de la transition écologique et dont le déploiement en région est accompagné par le Parlement de la Mer Occitanie. En effet, la pollution des littoraux et des mers et des océans par les plastiques constitue un enjeu majeur auquel cette charte entend contribuer.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-253001135-20261014-31_2026_10_

1. Le contenu de la charte

La charte et son plan d'actions ont été élaborés grâce à la participation de nombreuses collectivités volontaires au travers de plusieurs groupes de travail.
Le plan d'actions constitue une véritable feuille de route opérationnelle. Il doit être considéré comme un document d'orientation, au service d'un engagement politique fort, et visant à accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes.

En signant la charte, la collectivité s'engage, dans le cadre de ses compétences, à agir sur les 4 axes du Plan Zéro plastique ultime dans une logique d'amélioration continue.

La charte se compose des documents suivants :

- La fiche d'engagement à signer
- Le récapitulatif des actions sur lesquelles s'engagent la collectivité
- Les fiches personnalisées par la collectivité signataire

2. Engagements de la collectivité signataire

La charte fait l'objet d'une délibération de la collectivité actant son engagement à mettre en œuvre au minimum 3 actions concrètes, documentées et quantifiables dans chacun des 4 domaines suivants :

1. L'exemplarité de la collectivité,
2. La réduction des plastiques à usage unique,
3. Zéro déchet dans l'environnement,
4. La collecte et le recyclage des déchets plastiques.

Tous les 2 ans, un bilan d'étape devra être transmis à la Région Occitanie. Il permettra de valoriser les actions engagées et de mesurer la progression de la dynamique territoriale. L'objectif est d'inscrire la collectivité dans une démarche d'amélioration continue, en renforçant progressivement son niveau d'ambition, par l'amplification des actions mises en œuvre et le lancement de nouvelles actions.

La collectivité signataire devra identifier un référent élu et un référent technicien qui seront les interlocuteurs privilégiés de la Région pour le suivi et l'animation de la charte.

3. Engagements de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée

La Région apporte un appui technique aux collectivités signataires qui pourra prendre plusieurs formes : l'organisation de webinaires thématiques et de rencontres techniques, la diffusion régulière de ressources et d'outils... Elle s'appuiera sur les retours des acteurs signataires pour définir les sujets prioritaires à aborder et les accompagnements adaptés. Par ailleurs, la Région veillera à valoriser l'engagement des collectivités signataires au travers de ses supports de communication.

Enfin, une grille d'autoévaluation sera mise à disposition pour faciliter l'élaboration des bilans et assurer un suivi régulier des progrès réalisés sur chaque territoire.

La structure représentée par (Nom, Prénom, Fonction) s'engage à mettre en œuvre sur son territoire la charte « Zéro plastique ultime en Occitanie » telle que décrite ci-dessus et à contribuer aux objectifs fixés par le Plan plastique.

La Présidente de la Région Occitanie /Pyrénées – Méditerranée	La structure (Nom) / exécutif Le Président M. LEVESQUE
A Le	A Argilliers Le 14/10/2026

S.I.C.O.M.U. Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-253001135-20261014-31_2026_10_